

AREMIG

Association pour la Recherche et
Les Etudes dans les Maladies Infantiles Graves

8, rue du Morvan

54500 VANDOEUVRE

--oOo--

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.R.E.M.I.G. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association A.R.E.M.I.G. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la mention de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels et l'absence d'impact significatif de sa mise en œuvre dans les comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

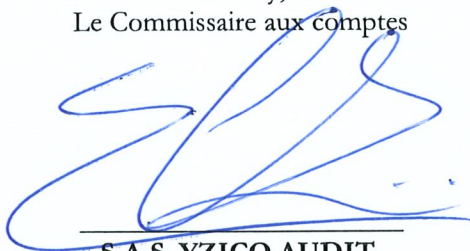
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 24 avril 2026
Le Commissaire aux comptes



S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%		
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, Immobilisations corporelles Constructions Installations techniques, matériel & outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Immobilisations financières	2 482 770	1 836 170	646 600	14,79	609 711	13,96		
	10 000	2 466	7 534	0,17	9 610	0,24		
	21 782	15 554	6 228	0,14	868	0,02		
					1 548	0,04		
	2 514 032	1 854 210	659 822	15,11	620 735	13,98		
Compte de liaison	183 160		183 160	4,19	184 988	4,58		
ACTIF CIRCULANT								
Créances								
Autres	17 508		17 508	0,40	23 474	0,58		
Disponibilités	3 502 481		3 502 481	80,20	3 207 750	73,37		
Charges constatées d'avance	4 067		4 067	0,09	4 696	0,12		
	3 707 195		3 707 195	84,89	3 420 909	84,94		
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecart de conversion Actif (V)								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 221 227	1 854 210	4 367 017	100,00	4 041 643	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Réserves Réserves pour projet de l'entité dont réserves sous gestion propre dont report à nouveau sous gestion propre Excédent ou déficit de l'exercice dont résultats sous gestion propre dont résultats des activités sociales et médico-sociales Situation nette (sous total)								
Subventions d'investissement								
TOTAL (I)								
FONDS REPORTES ET DEBIES								
Fonds dédiés								
PROVISIONS								
DETTES								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés								
Dettes fiscales et sociales								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)								

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

YZICO AUDIT

Compte de résultat

COMPTÉ DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
		Total	%	Total	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
- Ventes de biens		33 884	5,91	37 644	6,45
- don ventes de biens relatives aux activités médico-sociales				-3 760	-8,95
- Ventes de prestations de services		3 607	0,60	18 242	3,10
- don prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales				-14 635	-40,22
Produits de tiers financeurs		76 370	12,84	79 427	13,46
- Concours publics et subventions d'exploitation				-2 757	-3,47
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités					
- Ressources liées à la générosité du public		115 852	18,18	20 597	3,50
- Don manuel				95 255	402,47
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		374 124	61,84	422 059	71,60
Autres produits		196	0,03	4 887	-11,26
				-100,00	-100,00
				-5 081	-69,28
Total des produits d'exploitation (I)		604 044	100,00	557 873	100,00
					2,75
CHARGES D'EXPLOITATION:					
Achats de marchandises				13 505	2,39
Autres achats et charges externes		163 921	27,14	178 031	30,28
Impôts, taxes et versements assimilés		4 244	0,70	15 465	2,80
Salaires		76 753	12,71	73 580	12,25
Cotisations sociales		10 484	1,74	25 994	4,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		62 083	10,28	100 623	17,12
Autres charges		96 419	15,96	85 940	14,42
				10 479	12,19
Total des charges d'exploitation (II)		413 904	68,22	493 140	88,25
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		190 140	31,48	94 734	16,11
					102,71
PRODUITS FINANCIERS:					
Autres intérêts et produits assimilés		97 628	16,16	25 251	4,30
				72 377	206,63
Total des produits financiers (III)		97 628	16,16	25 251	4,30
					25,83
CHARGES FINANCIÈRES:					
Intérêts et charges assimilés				1	0,00
				-1	-100,00
Total des charges financières (IV)				1	0,00
					-1
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		97 628	16,16	25 250	4,30
					206,65
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		287 768	47,84	119 984	20,41
					103,84
PRODUITS EXCEPTIONNELS:					
Produits exceptionnels				28 491	4,85
				-28 491	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)				28 491	4,85
					-100,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)

		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Charges exceptionnelles		6 580	1,09	567	8,013
					NS
Total des charges exceptionnelles (VI)		6 580	1,09	567	8,013
					NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-6 580	-1,09	27 923	-34 503
					-12,56
Impôts sur les bénéfices (VII)		23 303	3,06	5 918	1,01
Total des produits (I + III + V)		701 671	116,16	641 615	109,14
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		443 787	73,47	499 626	84,09
					-55 839
					-11,17
EXCEDENT OU DEFICIT		257 885	42,69	141 989	24,16
					115 896
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales					97,82
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature		4 572		320	
Prestations en nature		46 696		82 494	
Bénévolet		51 268		82 814	
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature		4 572		320	
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations		46 696		82 494	
Personnel bénévole		51 268		82 814	
TOTAL					

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'A.R.E.M.I.G., Association pour la Recherche et les Etudes dans les Maladies Infantiles Graves, est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1982 par des parents et des soignants du service d'oncohématologie pédiatrique du CHRU de Nancy.

Elle est née d'une volonté commune d'accompagner les enfants atteints de maladies graves et de soutenir leurs familles tout au long de leurs parcours.

L'association apporte un soutien aux enfants malades en les accompagnant durant leur prise en charge, tout en aidant leurs parents à faire face aux contraintes liées à l'hospitalisation. Elle met notamment à disposition un hébergement à proximité de l'hôpital d'enfants grâce à la Maison des Parents, construit en 1994, et favorise des moments d'échange et de répit pour les familles. Parallèlement, elle contribue au développement de la recherche en oncologie pédiatrique en lien avec les équipes du CHRU de Nancy et la SFCE.

Ancrée localement, l'AREMIG s'inscrit également dans une dynamique nationale à travers ses partenariats et son adhésion à des réseaux tels que la FMAH et l'UNAPECLE, et son engagement aux côtés de la SFCE pour faire progresser la recherche au bénéfice des enfants atteints de maladies graves.

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2025 avant affectation du résultat est de 4 367 017.14 et le résultat net est un bénéfice de 257 884.65 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'exercice précèdent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions réglementées : elles sont constituées en vertu de dispositions fiscales particulières,
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes,
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précèdent :

- Règlement ANC n°2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes ;
- Du règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;



Changement de méthode comptable

Les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte de l'application du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les principales évolutions significatives apportées par le Règlement ainsi que les incidences de ce changement de méthode comptable induit par sa première application sont les suivantes :

- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles :
 - regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « PRODUITS EXCEPTIONNELS » et « CHARGES EXCEPTIONNELLES » ;
 - dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés par les changements relatifs à l'application des nouveaux règlements :
 - la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais comptabilisée en résultat d'exploitation, pour un total de 25.4 K€ au 31/12/2025 (contre une quote-part de 28.5 K€ comptabilisée en résultat exceptionnel au 31/12/2024) ;
 - les comptes de transferts de charges sont supprimés et les montants initialement comptabilisés dans ces comptes sont désormais comptabilisés en 708 ou dans des comptes de charges crédités ;
 - nouvelle définition du résultat exceptionnel constitué uniquement des produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

1.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Bâtiments / Constructions	de 5 à 32 ans
Aménagements constructions	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Matériel industriel	5 ans

1.2 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.3 – CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des provisions pour dépréciation des créances douteuses sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôtures des comptes.

Les produits et charges non facturés au 31 décembre mais se rapportant à des prestations de l'exercice font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en factures à recevoir.

1.4 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.



2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- ⇒ En mai 2025, Monsieur Gérard GEORGEL est devenu président de l'association en lieu et place de Monsieur Guy DELAITRE-LAPERDRIX.
- ⇒ L'association a investi 150 K€ en recherche et 110 K€ en travaux par prélèvement sur les réserves
- ⇒ L'association a également perçu 86 K€ de legs sur cette année.

3 – ELEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- ⇒ L'association va recevoir 90 K€ de legs sur l'année 2026 relatif à la cession d'une maison d'habitation.

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

4 – ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	2 385 172		96 998
Installations générales, agencements, constructions	10 080		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	16 062		5 720
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 548		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 412 862		102 718
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	2 412 862		102 718

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre			2 482 170	
Constructions sur sol d'autrui			10 080	
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			21 782	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 548			
Avances et acomptes				
TOTAL	1 548		2 514 032	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	1 548		2 514 032	



5 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements et provisions	Situations et mouvements de l'exercice				Fin exercice
	Durée	Mode	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	5 à 32 ans	Linéaire	1 776 461	59 709	1 836 170
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Matériel industriel	5 à 10 ans	Linéaire	470	2 016	2 486
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire	15 196	358	15 554
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL			1 792 127	62 083	1 854 210
TOTAL GENERAL			1 792 127	62 083	1 854 210

6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	200 668	200 668	
Débiteurs divers	4 067	4 067	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	204 735	204 735	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			



7 – PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 0 €)	17 508
Subventions à recevoir	
Disponibilités	
TOTAL	17 508

8 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation	Charges	4 067
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		4 067

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services effectués en 2025 dont la fourniture ou la prestation interviendra en 2026.

NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

9 – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice 2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice 2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 584 819				1 584 819
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 756 049	141 989		338 151 (1)	1 559 887
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	141 989	257 885		141 989	257 885
Situation nette	3 482 857	399 874		480 140	3 402 591
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	176 755			25 380	151 375
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	3 659 612	399 874		505 520	3 553 966

(1) Le poste réserves est diminué de la perte 2024 d'un montant de 78 K€ de l'Association MAISON DES PARENTS prise en charge par l'A.R.E.M.I.G.
Prélèvement sur les réserves de 150 K€ affectés aux fonds dédiés recherche et de 110 K€ affectés aux fondés dédiés travaux de l'Association MAISON DES PARENTS.

10 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
DIVERS	Constructions	262 309			262 309
DIVERS	Aménagements	16 629			16 629
DIVERS	Véranda 2015	53 332			53 332
DIVERS	Véranda 2016	115 497			115 497
CAF	Rénovation chambre	8 236			8 236
CD Moselle	Rénovation chambre	22 000			22 000
CD Haute Mame	Rénovation chambre	4 000			4 000
TOTAL		482 003			482 003

REPRISES

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
DIVERS	Constructions	127 890	8 184		136 074
DIVERS	Aménagements	16 629			16 629
DIVERS	Véranda 2015	51 110	2 222		53 332
DIVERS	Véranda 2016	101 060	11 550		112 609
CAF	Rénovation chambre	2 059	824		2 883
CD Moselle	Rénovation chambre	5 500	2 200		7 700
CD Haute Mame	Rénovation chambre	1 000	400		1 400
TOTAL		305 248	25 380		330 628

Le montant des subventions d'investissement, lorsqu'il est inscrit dans les capitaux propres, et finance une immobilisation amortissable est repris au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur d'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.



11 – ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation				
Financière				



Au 31/12/2025, aucune provision n'a été calculée ni constatée.

Les versements de solde des conventions de chercheurs sont conditionnés à l'envoi de leurs rapports scientifiques. A la clôture, aucun rapport n'a été transmis.

12 – SUIVI DES FONDS DEBIES

VARIATION DES FONDS DEBIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2025	UTILISATIONS		REPORTS	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025	
		MONTANT GLOBAL	DONT RESSOURCES IMMOBILISABLES		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT À DES PROJETS AINSI DÉPENSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subvention d'exploitation 194						
SOUS-TOTAL 194	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions financières d'autres organismes 195						
195000 - Rénovation Chambres MDP 2022 (Pièces jaunes-un enfant un rêve- Terres Plurielles-Princesse Grâce de Monaco)	67 275	8 970			58 305	
195001 - Dons dédiés Hôpital Matériel, Jouets etc		15 040			32 716	
SOUS-TOTAL 195	67 275	24 010	0	47 756	91 021	0
Ressources liées à la généralité du public						
196000- Rénovation Chambres 2022 (dons liés à la généralité du Public	25 275	3 370			21 905	
196001- RECHERCHE (dons liés à la généralité du Public) (1)	250 168	80 250		330 346	500 264	
196002 - Travaux MDP		3 688		110 000	106 312	
196003 - Travaux RENOV		698		8 500	7 802	
SOUS-TOTAL 196	275 443	88 006	0	448 646	636 283	0
TOTAL 194+195+196	342 718	112 016	0	496 602	727 305	0

13 – ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers		15 658		
Fournisseurs et comptes rattachés		6 113		
Personnel et comptes rattachés		17 584		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices		23 303		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes		656		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		22 432		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	85 746	85 746		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



14 – CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	15 658
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 493
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 0 €)	
TOTAL	24 151

15 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation	Produits
Subventions perçues d'avance	0
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	0

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

16 – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	3 690	3 690
1.2 Dons, legs et mécénat				
Dons manuels	498 711	498 711	474 035	474 035
Legs, donations et assurance-vie	85 572	85 572	7 650	7 650
Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	211 696		166 739	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 900		12 947	
4- REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 380		28 491	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	112 016	112 016	95 924	95 924
TOTAL	938 274	696 298	789 476	581 299
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	28 090	28 090	123 092	123 092
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	95 988	95 988	87 408	87 408
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	28 006	28 006	42 833	42 833
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Frais de fonctionnement	206 317	206 317	139 751	139 751
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	62 083	62 083	100 623	74 309
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	23 303		5 918	
6- REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	236 602	236 602	147 860	147 860
TOTAL	680 389	657 086	647 485	615 253
EXCEDENT	257 885	39 212	141 990	-33 954



B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolet	46 696	46 696	82 494	82 494
Prestations en nature				
Dons en nature	4 572	4 572	320	320
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	51 268	51 268	82 814	82 814
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	4 572	4 572	320	320
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	46 696	46 696	82 494	82 494

FONDS DEBIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS DEBIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		275 443	214 537
(-) Utilisations		88 006	86 954
(+) Report		448 846	147 860
FONDS DEBIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		636 283	275 443

17 – VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Répartition par secteur d'activité		Montant
Ventes de marchandises		3 607
Prestations de services (1)		76 370
TOTAL		79 978

Répartition par marché géographique		Montant
France		79 978
TOTAL		79 978

(1) L'Association A.R.E.M.I.G met, en partie gratuitement, ses locaux au profit de l'Association MAISON DES PARENTS :

- o Le montant des loyers facturé à la Maison des Parents s'élève à 47 448 €
- o Le montant estimé d'une location d'un bâtiment de cette surface est de 124 513 €

Soit une différence de 77 065 € non facturée (=contribution accordée par l'A.R.E.M.I.G.)

L'association A.R.E.M.I.G met également à disposition son personnel au profit de l'Association MAISON DES PARENTS à hauteur de 33 % de son temps représentant un montant de 28 922 € en 2025 contre 33 382 € en 2024.

18 – IMPOTS

L'association est à but non lucratif donc n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

En 2025, l'association est redevable de la somme de 23 K€ au titre des produits financiers soumis au taux de 24%.

19 – ETAT DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	versement à d'autres organismes	par l'organisme		
Achats de marchandises					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	101 000	1 343		27 256	
Aides financières					
Impôts, taxes et versement assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Dotations aux provisions					
Report en fonds dédiés					
Autres charges		96 419			
Charges financières					
Charges exceptionnelles					
Participation des salariés aux résultats					
Impôt sur les bénéfices					
TOTAL	101 000	97 762	0	27 256	0

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DU CROD	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés figurant dans le compte de résultat		TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
Achats de marchandises							0
Variation de stock							0
Autres achats et charges externes	34 322						163 921
Aides financières							0
Impôts, taxes et versement assimilés	4 244						4 244
Salaires et traitements	76 753						76 753
Charges sociales	10 484						10 484
Dotations aux amortissements et dépréciations		62 083					62 083
Dotations aux provisions							0
Report en fonds dédiés				236 602			236 602
Autres charges							96 419
Charges financières							0
Charges exceptionnelles	6 580						6 580
Participation des salariés aux résultats							0
Impôt sur les bénéfices			23 303				23 303
TOTAL	132 383	62 083	23 303	236 602	0	0	680 389

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	4 572				4 572
Mise à disposition gratuite de biens					0
Prestations en nature				46 696	46 696
Personnel bénévole				46 696	46 696
TOTAL	4 572	0	0	46 696	51 268

20 – LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurance-vie	
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	85 572
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Charges sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	85 572

21 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires facturés pour l'exercice	Montant TTC
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 200
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	7 200



22 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

23 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au titre de l'exercice s'élève à - 7 K€. Il est principalement composé de :
- Charges sur exercices antérieurs : -7 K€



24 – COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1-1 Réalisées en France			1-1 Contributions sans contrepartie	37 644	3 650
Actions réalisées par l'organisme	28 090	123 092	1-2 Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	95 986	87 408	Dons manuels	474 035	474 035
agissant en France			Legs, donations et assurances-ve	7 650	7 650
1-2 Réalisées à l'étranger			Médicaments		
Actions réalisées par l'organisme			1-3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	28 006	42 853			
agissant à l'étranger					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2-1 Frais d'appui à la générosité du public					
2-2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	206 317	139 751			
TOTAL DES EMPLOIS	358 401	393 084	TOTAL DES RESSOURCES	519 329	485 375
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	62 063	74 309	2- REPRES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDUS DE L'EXERCICE	238 602	147 860	3- UTILISATION DES FONDUS DE L'EXERCICE	95 924	95 924
EXCEDANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	39 212		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	33 954	
TOTAL	896 288	615 253	TOTAL	615 253	615 253

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	Exercice 2025	Exercice 2024
(*) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	39 212	
(-) Investissements et (+) Désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-62 063	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-22 871	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1- Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévoles	46 696	82 494
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	51 268	82 814

AUTRES INFORMATIONS

25 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions sur marchés	8 568
Engagements en matière de pensions	
Crédit-bail mobilier	
Autres engagements donnés (1) :	61 750
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
TOTAL	70 318
Dont concernant :	
- les participations	
- les autres entreprises liées	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties bancaires sur marchés	
Autres engagements reçus :	0
TOTAL	0
Dont concernant :	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

- (1) Des engagements sont donnés au profit de chercheurs selon un échéancier bien établi :
- 50 % à la signature de la convention par les deux parties
 - 50 % dans les 30 jours suivant la remise du rapport scientifique intermédiaire mentionné dans la convention



26 – ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITES

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 8 568 € y compris cotisations sociales.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Taux d'actualisation : 4.09 %
- Convention collective : Sociaux et socioculturels (Centre) et autres acteurs du lien social (associations)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2022 - 2024

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)

- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

- Progression de salaires

- 3% constant pour la catégorie : Cadres
- 3% constant pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de rotation

- Très faible pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de charges sociales patronales

- 35% pour la catégorie : Non Cadres

La provision d'indemnité de retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation au passif de l'association et celle-ci n'a souscrit aucun contrat d'assurance pour le versement des indemnités.

27 – EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	
Cadres	
Employés CDD – CDI	2
Employés aidés CDDI et stagiaires ouvriers	
TOTAL	2

28 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Les contributions volontaires de 2025 ont été calculées ainsi :

- La valorisation des mises à disposition de personnel représente 3 931 heures en 2025 pour un montant de 46 696 €.
Nous rappelons que la valorisation de ces mises à disposition était de 86 815 € pour 7 081 heures en 2024.
- Les dons en nature représentent 4 572 € en 2025 et concernent :
 - o des produits pharmaceutiques pour 150 €
 - o d'honoraires de conseil pour 4 422 €contre 320 € en 2024.



29 – DROIT D'ENTREE DES MEMBRES

Selon les dispositions statutaires, le droit d'entrée versé à hauteur de 10 € par un membre à l'entité est constitutif d'une cotisation enregistrée en produit.

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A.R.E.M.I.G.
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE ET LES
ETUDES DANS LES MALADIES INFANTILES GRAVES

Association Loi 1901
Siège social : 8, rue du Morvan
54500 – VANDOEUVRE-LES-NANCY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents**

PREMIERE CONVENTION

Personnes concernées : Mesdames KRIEG Sylvie Vice-Présidente et Présidente de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, SCHIFFGENS Martine Trésorière et Trésorière de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, TARILLON Sylvie Secrétaire et Secrétaire de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, MANGEL Stéphanie administratrice et administratrice de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents et Monsieur GORRIA Dominique administrateur et administrateur de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents.

Nature et objet : Dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec le Centre Hospitalier Régional de Nancy en date du 27 février 2017 à échéance au 16 avril 2050 avec l'A.R.E.M.I.G. pour le terrain sis au 8, rue du Morvan à VANDOEUVRE-LES-NANCY sur lequel et édifié un bâtiment, L'A.R.E.M.I.G. met à la disposition dans le cadre d'un bail en sous-location à l'Association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, les locaux d'exploitation de la Maison des Parents.

Modalités : Le montant de l'indemnité d'occupation de l'immeuble s'élève à 47 448 €.

DEUXIEME CONVENTION

Personnes concernées : Mesdames KRIEG Sylvie Vice-Présidente et Présidente de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, SCHIFFGENS Martine Trésorière et Trésorière de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, TARILLON Sylvie Secrétaire et Secrétaire de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, MANGEL Stéphanie administratrice et administratrice de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents et Monsieur GORRIA Dominique administrateur et administrateur de l'A.R.E.M.I.G. Maison des Parents.

Nature et objet : L'A.R.E.M.I.G. met à la disposition son personnel administratif à l'Association A.R.E.M.I.G. Maison des Parents, pour les travaux comptables et administratifs.

Modalités : Le montant de la prestation s'élève à 28 922.33 €.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 24 avril 2026
Le Commissaire aux comptes



**S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER**

